

Service Public d'Assainissement Non Collectif

SON ROLE

Le bac dégraisseur est destiné à la rétention des matières solides, graisses et huiles contenues dans les eaux ménagères et assure également un abaissement de température des eaux usées.

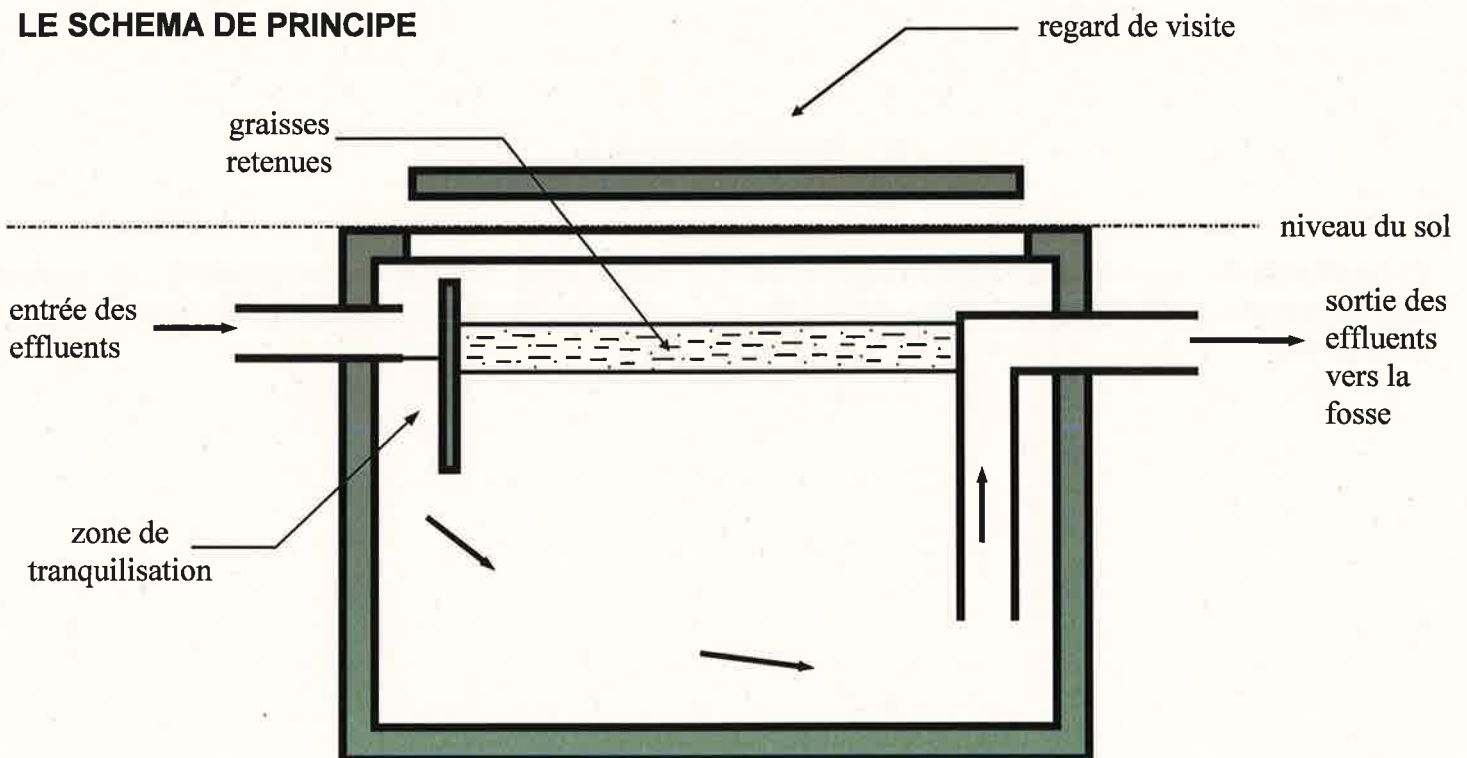
Ce prétraitement permet de protéger du colmatage les tuyaux d'eaux usées et le système de traitement (exemple : figement des graisses).

SON UTILISATION

Il est conseillé d'installer un bac dégraisseur lorsque les longueurs de canalisations sont importantes entre la sortie des eaux de cuisine et la fosse toutes eaux (supérieures à 15-20 m).

Son utilisation est obligatoire lorsque les effluents renferment des huiles et des graisses en quantité importante (cuisine collective).

LE SCHEMA DE PRINCIPE



SON DIMENSIONNEMENT

- placé sur le réseau des seules eaux de cuisine : 200 à 300 litres
- placé sur l'ensemble du réseau eaux ménagères : 500 litres

SON INSTALLATION

- Le bac à graisses est placé le plus près possible de l'habitation (à moins de 2 m), en amont de la fosse toutes eaux et dans un endroit restant accessible.
- Le fond de fouille est parfaitement plat et horizontal, recouvert d'une couche de 10 cm de sable tassé.
- Le remplissage en eau du bac à graisses doit s'effectuer en même temps que le remblaiement manuel.
- Le tampon arrivera au niveau du sol et restera facilement accessible pour permettre un bon entretien.

La ventilation du bac à graisses est obligatoire pour évacuer les gaz malodorants et corrosifs produits à son niveau.

Sa conception assurera une circulation d'air efficace, en communication avec la ventilation de la fosse toutes eaux et notamment avec la canalisation d'extraction des gaz débouchant hors toiture.

SON ENTRETIEN

Le nettoyage de l'appareil doit être effectué avec une fréquence qui dépend des conditions d'utilisation.

Pour fixer les idées, on retiendra un rythme d'intervention tous les deux ou trois mois.